



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



20133939

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

- 4 NOV. 2020

DIVISION M^{Greffe}

N° d'entreprise : **0450 295 774**

Nom

(en entier) : **PLAYWORLD**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Mons (S-V) 544 - 7100 LA LOUVIERE**

Objet de l'acte : Organe d'administration : démission - Délégation de pouvoirs spéciaux.

Dans le cadre d'une adaptation de la composition de l'organe d'administration, suite à l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations au 1^{er} janvier 2020, l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2020 a acté la démission, avec effet au 10 mars 2020, de Monsieur André GLOTZ, administrateur de catégorie A, domicilié à 7120 ESTINNES (Vellereille-les-Brayeux), Rue Provinciale 51. Il appartiendra à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2021 de se prononcer sur la décharge du mandat exercé.

Suite à cette démission, l'organe d'administration est désormais composé de :

- la SA PINCEMAILLE (BCE 0478.239.296), ayant son siège à 7100 LA LOUVIERE, Chaussée de Mons (S-V) 544, administrateur de catégorie A, par son représentant permanent, Monsieur André GLOTZ, domicilié à 7120 ESTINNES (Vellereille-les-Brayeux), Rue Provinciale 51 ;

- la SRL V.A.L.INVEST (BCE 0566.933.425), ayant son siège à 7130 BINCHE, Rue Boussart (BIN) 12, administrateur de catégorie B, par son représentant permanent, Monsieur Anastase TATSIS, domicilié à 7120 ESTINNES (Vellereille-les-Brayeux), Rue Provinciale 7 ;

- la SRL IMMO VAL MANAGEMENT, en abrégé "I.V.M." (BCE 0891.376.154), ayant son siège à 1410 WATERLOO, Rue de l'Escavée 2, administrateur de catégorie B, par son représentant permanent, Monsieur Claude PONCELET, domicilié à 1970 WEZEMBEEK-OPPEM, Rue Hendrik Neefs 2.

La durée des mandats est illimitée. Les mandats ne sont pas rémunérés.

Pouvoirs de signature : tout acte requiert la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'un au moins appartient à la catégorie A.

Les administrateurs, réunis subséquentement à l'assemblée générale extraordinaire, ont délégué pouvoirs spéciaux à la SRL V.A.L.INVEST, administrateur de catégorie B, par son représentant permanent, Monsieur Anastase TATSIS, pour les actes suivants : négociation, conclusion, modifications des contrats publicitaires et des contrats d'emploi, outre la gestion et la surveillance administrative et juridique du personnel sous payroll.

La SRL V.A.L.INVEST pourra agir seule dans ce cadre et a notamment le droit de mettre fin à tout contrat d'emploi ou de travail, pour tout motif et par toutes modalités arrêtées par elle. Ces pouvoirs comprennent le droit de mettre fin pour motif grave, avec préavis presté ou moyennant indemnité, aux contrats précités.

SA PINCEMAILLE,
administrateur de catégorie A,
par son représentant permanent,
André GLOTZ.

SRL V.A.L.INVEST,
administrateur de catégorie B,
par son représentant permanent,
Anastase TATSIS.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/11/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).